

# Le contrat d'insertion est un échec, la Wallonie renonce

## EMPLOI A peine 72 jeunes demandeurs d'emploi financés en un an

L'ajustement budgétaire défendu cette semaine par le gouvernement wallon MR-CDH intègre un redéploiement des moyens alloués aux aides à l'emploi. Il n'est plus question ici (provisoirement) de la disparition des points APE, mais de l'arsenal de dispositifs mis en place par le gouvernement PS-CDH en faveur de l'emploi dans les entreprises du secteur privé, mieux connu sous le label générique « Impulsion ».

Dans cet éventail imaginé pour toucher les publics cibles (jeunes demandeurs d'emploi, chômeurs âgés...), le contrat d'insertion ou « Impulsion insertion » retenait l'attention parce qu'il était présenté comme la déclinaison wallonne de la « Garantie Jeunesse » défendue par l'Union européenne : ne laisser aucun jeune sans solution, qu'il s'agisse d'une formation ou d'un contrat.

Un an après son entrée en vigueur, le contrat d'insertion est purement et simplement supprimé par le nouvel exécutif. Le cadre était ambitieux : une aide d'une durée de 12 mois sous la forme d'un contrat de travail à temps plein en entreprise pour tout jeune demandeur d'emploi de moins de 25 ans et inoccupé depuis au moins 18 mois. Le demandeur d'emploi percevait une aide de 700 euros par mois que l'employeur pouvait déduire du salaire net mensuel du tra-

vailleur. L'accompagnement du processus était assuré par le Forem.

Mais la formule n'a jamais rencontré son public. A l'automne déjà, un premier bilan faisait apparaître un chiffre effarant : à peine huit contrats d'insertion conclus ! Depuis lors, les choses vont un peu mieux. Mais à peine : en un an, le Forem a par-rainé 72 jeunes, ce qui ne justifie pas le maintien du dispositif selon Pierre-Yves Jeholet (MR), le ministre de l'Emploi, qui a donc décidé de le supprimer.

Précision importante pour les bénéficiaires et les entreprises : les contrats en cours seront financés jusqu'à leur terme.

### De gros défauts

Pour le ministre, « le contrat d'insertion est un couac total alors que certains affirmaient que plus un jeune ne resterait au chômage. » Les causes de cet échec, selon Pierre-Yves Jeholet : « Le délai de 18 mois d'inactivité était très long ce qui n'a pas permis de convaincre les jeunes concernés. Et pour l'employeur, l'obligation d'offrir d'emblée un temps plein de douze mois, sans autre forme de garantie, était une exigence trop forte. »

En réalité, d'autres mesures

« Impulsion » ont rencontré plus de succès, notamment celles visant les jeunes et les chômeurs de longue durée. Ces mesures sont sans doute moins spectaculaires, mais aussi moins contraignantes et plus souples. Le gouvernement a donc décidé de réorienter les moyens en faveur de ces dispositifs : 22 millions supplémentaires sont prévus par l'ajustement budgétaire.

A Bruxelles, le dispositif est maintenu à ce stade. Après une année de fonctionnement, 283 jeunes avaient pu bénéficier de cette expérience d'un an en milieu professionnel avec l'appui d'Actiris. La vitesse de croisière espérée est de 655 contrats d'insertion par an. ■

ERIC DEFFET